



Compte rendu du Comité de Pilotage de la Mission de Conseil en Énergie Partagé du 20 Juin 2018

Participaient à la réunion :

Laurent PHILOUZE	Président du PETR du Pays Barrois, CC Portes de Meuse
Bernard HENRIONNET	Vice-Président du PETR du Pays Barrois, CC Portes de Meuse
Marc DEPRez	Vice-Président du PETR du Pays Barrois, CA Meuse Grand Sud
– représentant Martine JOLY	– Présidente CA Meuse Grand Sud, Commune de Bar-le-Duc
Diana ANDRE	Commune de Bar-le-Duc, CA Meuse Grand Sud
Alain CLEDAT	Commune de Juvigny-en-Perthois
Roland CORRIER	Commune de Bar-le-Duc, CA Meuse Grand Sud
Jacky PAUL	Vice-Président de la CA Meuse Grand Sud
Hervé VAN DE WALLE	Commune de Le Bouchon-sur-Saulx
Didier MASSE	Vice-Président du PETR du Pays Barrois, Président de la COPARY
Luc FLEURANT	Commune de Robert-Espagne
Pierre SCHMITT	Commune de Longeville
Benoît HACQUIN	Vice-Président du PETR du Pays Barrois, CA Meuse Grand Sud
Sandro TOMESSETTI	Chargé de développement territorial CA Meuse Grand Sud
Franck LEJUEZ	Directeur développement territorial EDF
Eric FRANCOIS	Responsable commercial EDF
Joël CARBILLET	Responsable commercial EDF
Nathalie LIMOSIN GUEGUEN	Chargée de mission EDF
Maud TELLIER	Chargée de mission transition énergétique Région Grand Est
– représentant Olivier FLAHAUT	– Ademe
Laureline ERRARD	Directrice du PETR du Pays Barrois
Stéphanie LINARD	Assistante de Direction du PETR du Pays Barrois
Alexia CELLIER	Gestionnaire et instructrice des Fonds Européens LEADER
Eric GOBLOT	Animateur et instructeur des Fonds Européens LEADER



Barbara SIMCHOWITZ
Conseillère en Énergie Partagée
barbara.simchowitz@paysbarrois.com
03 29 75 58 05 – 06 37 86 01 73

1

Comité de pilotage de la mission de Conseil en Énergie Partagé

PETR du Pays Barrois

20 Juin 2018
Salle des fêtes de Savonnières-devant-Bar

Lancement de la réunion à 17h20.

2

[Intervention]

Monsieur Laurent PHILOUZE
Président du PETER du Pays Barrois

L'introduction de la réunion est réalisée par M. Laurent PHILOUZE, président du PETER du Pays Barrois. Il remercie toutes les personnes présentes et excuse toutes celles qui n'ont pas pu être là.

3

Présentation du Pays Barrois

60 102 habitants
101 communes
1 Communauté d'Agglomération
2 Communautés de communes

Une Stratégie autour d'un projet de territoire

Les domaines d'action :

- ✓ Urbanisme – SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale)
- ✓ Circuits courts – développement durable
- ✓ Groupe d'action locale (GAL) avec les fonds européens LEADER
- ✓ Transition énergétique

M. PHILOUZE rappelle ce qu'est le Pays Barrois, son périmètre ainsi que ses domaines d'actions. Il insiste sur ce qui a été réalisé notamment sur tout ce qui touche à la transition énergétique.

4

[Intervention]

Monsieur Bernard HENRIONNET
Vice Président du PETER du Pays Barrois
en charge du pôle Énergie

La parole est ensuite donnée à M. Bernard HENRIONNET, Vice-Président du PETER du Pays Barrois.

5

Rappel de la mission de Conseil en Énergie Partagé (CEP)

Service d'ingénierie GRATUIT à destination des collectivités

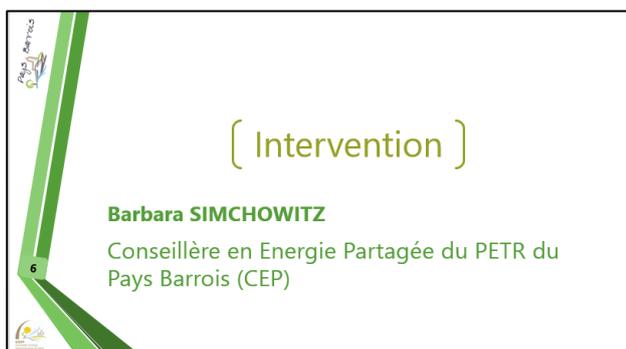
Création de la mission de conseil en énergie en 2008 via le Plan Climat

Référent « énergie »

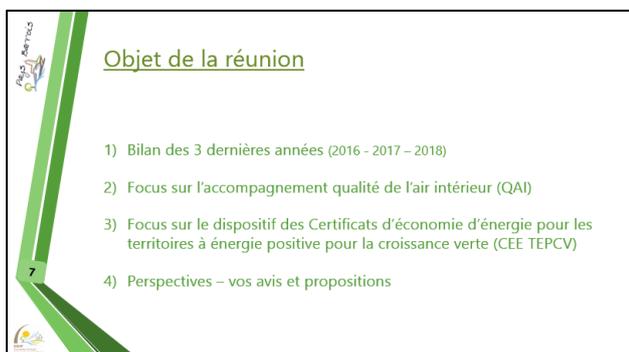
- Bâtiments publics
- Eclairage public
- CEE TEPCV
- QAI
- Cadastre solaire

M. HENRIONNET explique alors, de manière imagée, prenant exemple d'une commune qui s'appelle « Village », les actions qui peuvent être menées par le Conseiller en Énergie Partagé sur « Village » : suivi de consommations des bâtiments, étude d'éclairage public, diagnostic qualité de l'air intérieur dans les écoles et crèches, etc.

M. HENRIONNET rappelle aussi que le poste de CEP existe depuis 2008 au Pays Barrois et qu'il a été occupé successivement par Pierre BROUILLARD, Régis WOLOWIECKI, Vanessa TANI, Jonathan VIVIER, avant d'être occupé par Barbara SIMCHOWITZ.



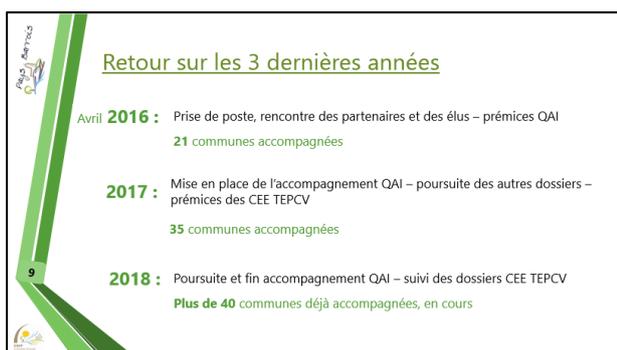
La parole est alors donnée à Barbara SIMCHOWITZ, la Conseillère en Energie Partagée du PETR du Pays Barrois. Elle remercie M. PHILOUZE et M. HENRIONNET ainsi que l'équipe du Pays Barrois pour son investissement dans l'organisation de ce COPIL. Elle remercie également M. MICHEL et la commune de Savonnières-devant-Bar pour le prêt de la salle.



L'objet de la réunion est ensuite détaillé : bilan des 3 dernières années ; focus sur l'accompagnement qui a été réalisé sur la qualité de l'air intérieur (QAI) dans les bâtiments accueillant du jeune public ; focus sur les certificats d'économie d'énergie pour les territoires à énergie positive pour la croissance verte (CEE-TEPCV) et présentation des perspectives pour la fin d'année et les années suivantes.

Tout le monde est invité à participer et à intervenir pendant la présentation afin que celle-ci soit dynamique.

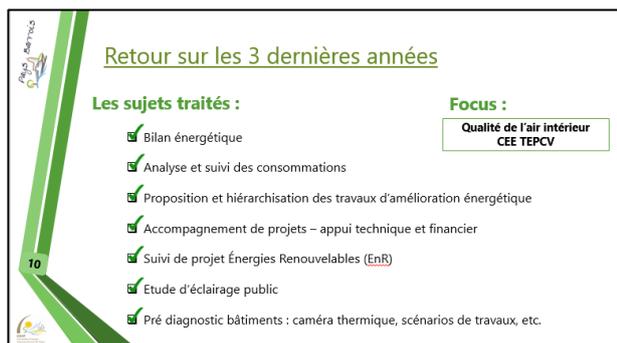
1) Bilan des 3 dernières années



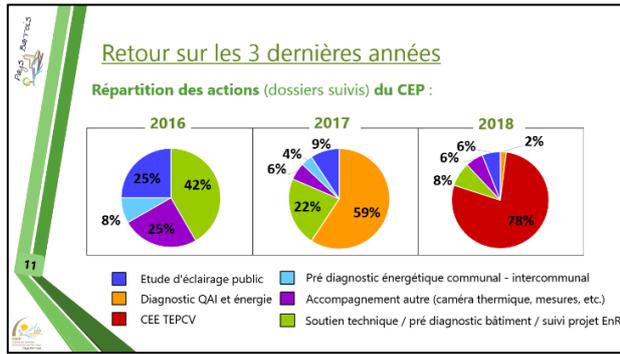
En 2016 : **21** communes ont été accompagnées

En 2017 : **35** communes ont été accompagnées

En 2018 (milieu d'année, l'année n'étant pas encore achevée) : **40** communes ont été accompagnées



Barbara SIMCHOWITZ explique que les actions proposées aux communes sont diverses : bilans énergétiques ; analyse et suivi de consommations ; hiérarchisation des travaux visant l'amélioration énergétique, accompagnement technique et financier des projets ; promotion des énergies renouvelables (EnR) ; étude d'éclairage public ; pré diagnostic énergétique bâtiment.

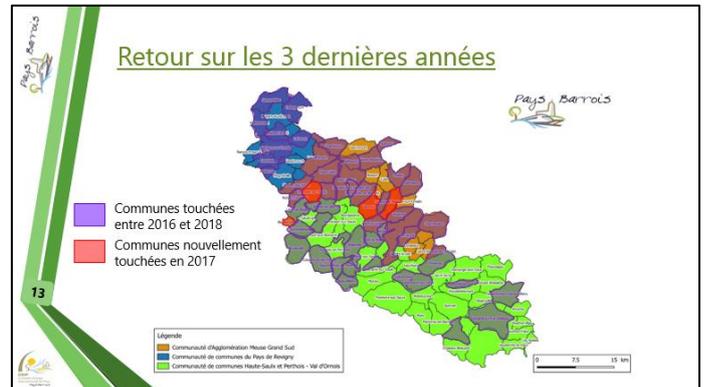


La répartition des actions est différente d'une année à l'autre. 2017 a été l'année de la QAI et 2018 se profile comme étant celle des CEE-TEPCV (en nombre de dossiers suivis).

Barbara SIMCHOWITZ explique que la part dédiée aux études d'éclairage public (EP) diminue d'une année sur l'autre, fruit du travail entamé en 2013 pour pousser les communes à remplacer leur éclairage vétuste.

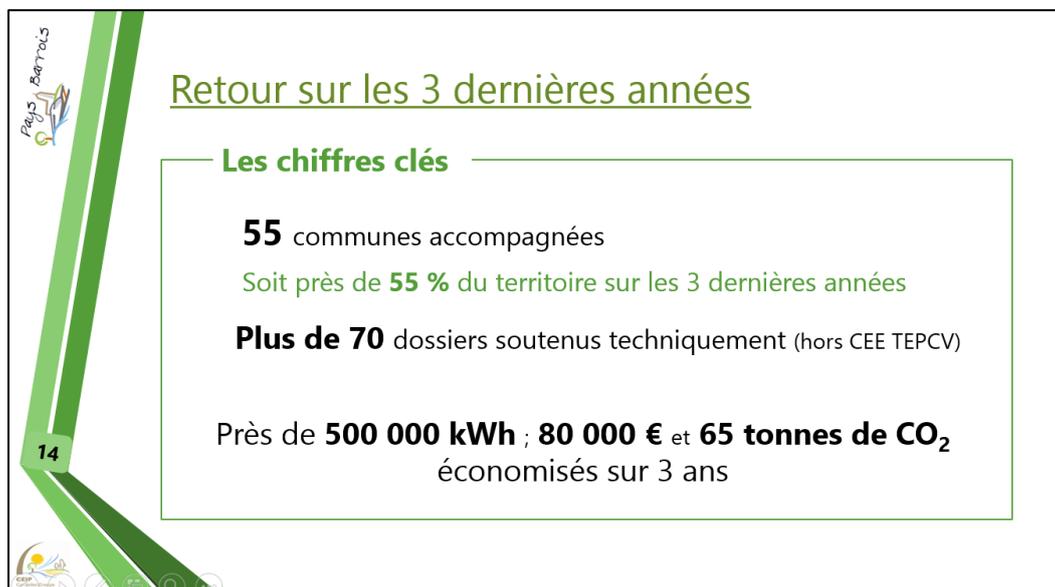
M. DEPRez précise également concernant les dossiers d'éclairage public que leur diminution en pourcentage sur les graphiques ne signifie pas forcément que leur nombre est moins important mais que la part des autres dossiers est plus importante ; il faudrait comparer à nombre de dossiers égal pour être au plus juste.

Pour information : en **2016**, 24 dossiers ont été suivis dont 6 d'EP ; en **2017**, 54 dossiers ont été suivis dont 5 d'EP ; en **2018** (mi année), 50 dossiers ont été suivis dont 3 d'EP.



A noter que l'ex communauté de communes de Triaucourt Vaubécourt n'a pas été comptabilisée dans tous les chiffres présentés.

A retenir :



2) Focus sur l'accompagnement QAI

Focus sur l'accompagnement QAI

BUT : Proposer un accompagnement **GRATUIT** aux collectivités pour mise en conformité réglementation avec une **plus value énergie**

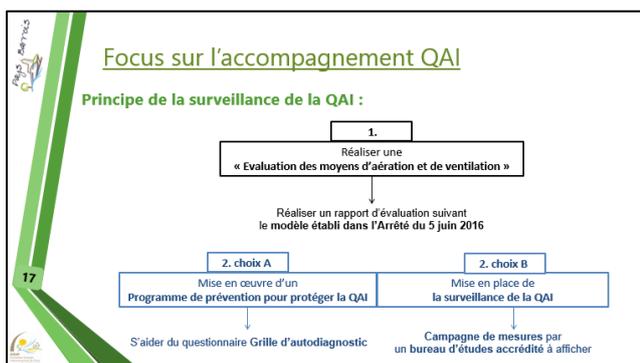
Rappel

Obligation de réaliser la surveillance de la QAI **avant le 1^{er} Janvier 2018**

- ↳ Etablissements d'accueils collectif d'enfants de moins de 6 ans
- ↳ Ecoles maternelles
- ↳ Ecoles élémentaires

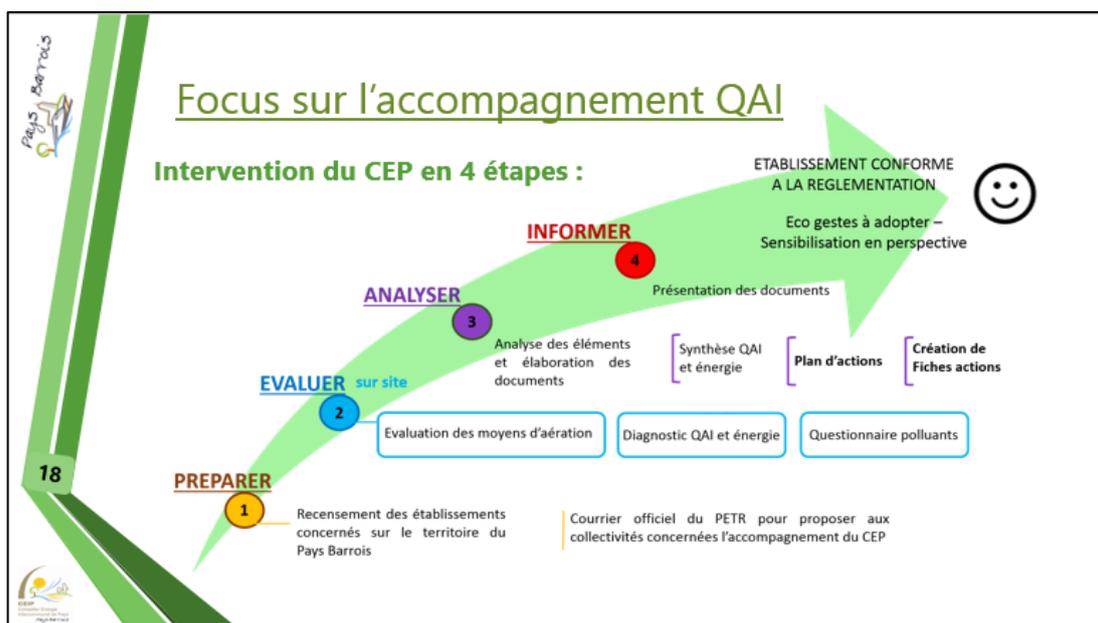
Barbara SIMCHOWITZ explique que le but de l'action QAI était de proposer un accompagnement GRATUIT aux collectivités afin qu'elles puissent être en conformité avec la réglementation ; une plus-value « énergie » était proposée par le biais d'un diagnostic conjoint sur la QAI et l'énergie, et plus précisément sur l'optimisation du chauffage

Un rappel est aussi fait sur la réglementation : la surveillance de la QAI devait être achevée avant le 1^{er} janvier 2018 ; les bâtiments concernés sont : les multi accueils/crèches, les écoles maternelle et les écoles élémentaires.



Un schéma est présenté pour expliquer en quoi consiste la surveillance de la QAI. Barbara SIMCHOWITZ explique qu'il y a une première phase obligatoire puis le choix est laissé aux collectivités de réaliser des mesures de polluants ou de mettre en place un plan d'actions visant à améliorer la qualité de l'air intérieur.

Un autre schéma est présenté pour expliquer comment intervient le CEP et quels documents sont réalisés et présentés à la collectivité :



A retenir :

Focus sur l'accompagnement QAI

Les chiffres clés

42 bâtiments diagnostiqués sur **36** communes
soit **7** multi accueils/crèches et **35** écoles/groupes scolaires

Prix moyen d'un diagnostic complet (**hors mesures de polluants**) = 800 € HT

33 600 € HT économisés pour les communes

Une question est posée pour savoir quelles communes sont visées par l'action QAI. La réponse est faite et Barbara SIMCHOWITZ indique qu'il s'agit bien d'une action à destination des collectivités qui ont la compétence « école / petite enfance » et sont donc propriétaires / gestionnaires d'un bâtiment hébergeant une école ou une crèche.

3) Focus sur les CEE TEPCV

La présentation se poursuit avec un focus sur les CEE TEPCV ; ce dispositif-là par contre est bien à destination de toutes les collectivités du Pays Barrois précise Barbara SIMCHOWITZ. Un remerciement est adressé à Mme BERTRAND de Tannois pour sa participation à la lettre d'info sur les CEE TEPCV sortie en Avril 2018. Un petit aparté est fait pour préciser que les lettres d'info sur les CEE TEPCV et le cadastre font parties des documents remis à chaque participant (et qu'elles sont disponibles sur le site internet du Pays Barrois).

Focus sur les CEE TEPCV

- Certificats d'Économie d'Énergie pour les Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte
- Principe des CEE (loi POPE) :
 - ❖ les vendeurs d'énergie (Obligés) ont l'obligation de réaliser des économies d'énergie : **quotas kWh_{annuel}**
 - ❖ pour atteindre leurs objectifs, ils peuvent acheter aux « Eligibles » (et les collectivités) les efforts faits en faveur des économies d'énergie
- Primes en euros qui permettent de valoriser les travaux de **rénovation énergétique**
- Le calcul de cette prime, pour les TEPCV, se fait en fonction du **montant de travaux**

Un rappel est fait sur ce que sont les CEE TEPCV : des primes en euros pour valoriser les travaux de rénovation énergétique des collectivités.

Focus sur les CEE TEPCV

Timeline of key events:

- 2006**: Création du dispositif CEE
- 29 décembre 2015**: Labellisation du PETR du Pays Barrois comme TEPCV
- 11 octobre 2016**: Signature du 1^{er} avenant à la convention financière TEPCV
- Février 2017**: Les territoires TEPCV peuvent bénéficier d'un calcul plus avantageux pour les CEE (arrêtés)
- 20 Mars 2017**: Signature du 2nd avenant à la convention financière TEPCV
- 26 septembre 2017**: Le PETR du Pays Barrois délibère pour être « tiers-regroupé » des CEE pour le compte des communes et EPCI membres (CS)

Début d'éligibilité des projets aux CEE TEPCV

Barbara SIMCHOWITZ fait également un rappel chronologique sur les CEE TEPCV, précisant que la date de début d'éligibilité des projets aux CEE TEPCV est le 20 mars 2017 et correspond à la date de signature du 2nd avenant à la convention financière TEPCV.

Focus sur les CEE TEPCV

➔ **Bâtiments résidentiels / Bâtiments tertiaires / Eclairage public**

- ✓ **Isolation**
 - Toiture
 - Murs
 - Plancher
- ✓ **Systèmes de chauffage**
 - Pompes à chaleur
 - Chaudières biomasse
 - Radiateurs électriques performants
 - Raccordements réseaux de chaleur
- ✓ **Fenêtres / Portes fenêtres** tertiaire
- ✓ **Chauffe eau solaire collectif** tertiaire
- ✓ **Eclairage public**
 - Luminaires
 - Horloges
 - Systèmes de variation de puissance

⚠ **Critères techniques et performances précises à respecter – non détaillés ici**

Focus sur les CEE TEPCV

Points importants :

- ⚠ Pour être éligible au dispositif CEE TEPCV, il faut que :
 - ☑ **l'engagement des travaux soit daté après le 20 Mars 2017** (date de signature 2^{ème} avenant TEPCV)
 - ☑ **les travaux soient achevés et les factures acquittées avant fin 2018** (à minima pour les lots concernés)
- ⚠ Le calcul du montant de la prime se fait au **prorata des subventions publiques allouées**. Les CEE sont cumulables avec toutes les aides (y compris EDF), exceptées avec les aides TEPCV.
 - ☑ **les CEE TEPCV ne doivent pas apparaître dans les plans de financements**
- ⚠ Pour être recevables, les **factures** doivent être **rigoureusement identiques** aux modèles fournis.
 - ☑ **les factures doivent être conformes** pour que le dossier puisse être accepté

Les types de travaux éligibles aux CEE TEPCV sont des travaux permettant de réaliser des économies d'énergie dans les bâtiments et l'éclairage public : isolation ; systèmes de chauffage ; fenêtres ; etc.

Les points importants à connaître sont ensuite détaillés : l'acte d'engagement des travaux doit être signé après le 20 mars 2017 ; les travaux doivent être achevés et les factures acquittées avant la fin d'année 2018 ; le calcul des CEE TEPCV se fait au prorata des subventions allouées et les CEE ne doivent pas apparaître dans les plans de financement ; les factures doivent être parfaitement conformes aux modèles fournis par le PETR pour que le dossier soit recevable.

A retenir :

Focus sur les CEE TEPCV

Les chiffres clés

976 500 € de primes potentielles à reverser aux collectivités du territoire du Pays Barrois, correspondant à un **quota de 300 GWh de CEE TEPCV**

61 dossiers éligibles sur **40** communes qui se sont signalées

Déjà près de **300 000 €** de prime estimés

4) Les perspectives

La réunion s'achève par la présentation des perspectives pour la fin d'année 2018 et les années suivantes.

Les perspectives proposées sont les suivantes : poursuite de l'accompagnement technique des dossiers et de la promotion des énergies renouvelables (notamment de l'énergie solaire à travers le cadastre solaire mis en place au niveau du Pays Barrois, la communication autour de ce dernier est en train d'être organisée) ; poursuite du suivi des dossiers CEE TEPCV.

Les perspectives

Poursuite de l'**accompagnement technique des projets + promotions des énergies renouvelables** (chaufferies bois, solaire, etc.)

Poursuite du suivi des dossiers **CEE TEPCV**

Poursuite de l'action **QAI et énergie** :

- ➔ Restitution globale aux collectivités du territoire : **conférence QAI le 29 Août**
- ➔ Mise en place de mesures CO₂ dans les écoles et crèches volontaires
- ➔ Mise en place d'un **Défi Eco Ecole** : à étudier

Il est également proposé de poursuivre l'action menée sur la QAI et l'énergie dans les écoles et crèches. Barbara SIMCHOWITZ indique qu'une restitution globale pour présenter les résultats de l'action menée sur le territoire est prévue le **mercredi 29 Août**. Les invitations seront envoyées prochainement.

Dans la continuité de l'action QAI, des mesures de CO₂ pourraient être faites dans les écoles et crèches.

Barbara SIMCHOWITZ présente le projet de « *Défi Eco Ecole* » qui pourrait être mis en place sur le territoire, la place exacte du Pays Barrois restant à définir. Une vidéo est présentée afin d'illustrer ce que pourrait être le [Défi Eco Ecole](#).

Les perspectives

Mise en place d'un accompagnement pour l'optimisation des contrats de fourniture d'électricité des collectivités :

- ➔ Adapter les contrats en fonction de l'utilisation réelle qui est faite du bâtiment
- ➔ Adapter les contrats en fonction des puissances réelles atteintes (travaux d'éclairage public !)

Economies en perspective pour les collectivités

Enfin, il est proposé la mise en place d'un accompagnement pour l'optimisation des contrats de fourniture d'électricité, le but étant par exemple de s'assurer que les contrats en place correspondent bien à l'usage qui est fait du bâtiment, ou encore que les puissances souscrites ne sont pas surévaluées (rénovation de l'éclairage public ciblée ici).

À la clé ce sont des économies pour les collectivités !

M. DEPREZ prend la parole pour rappeler le lien entre les projets portés par le CEP et le Projet Alimentaire Territorial (PAT) du Pays Barrois ; qui pourrait encore être renforcé avec la mise en place d'un *Défi Eco Ecole*.

Pour conclure, les personnes présentes sont invitées à donner leur avis oralement mais également par le biais d'un questionnaire distribué en séance, à compléter.



M. LEJUEZ (EDF) intervient pour rappeler le partenariat qui lie le Pays Barrois et l'entreprise depuis 10 ans, et la coopération qui se poursuit, notamment avec l'accompagnement technique des projets et aussi les CEE-TEPCV, où EDF est partenaire.

Les personnes qui prennent la parole sont plutôt enthousiastes quant aux perspectives présentées : les actions seront donc poursuivies dans ce sens en 2018-2019 l'ont indiqué M. PHILOUZE et M. HENRIONNET.

La réunion s'achève par un pot convivial.

La lettre d'information aux élus du Pays Barrois

Dossier : CEE-TEPCV – Avril 2018 – N°1

Edito

Cette première lettre d'information est consacrée aux Certificats d'Economies d'Energie (CEE) dans les Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), véritable opportunité pour bénéficier d'une ressource financière complémentaire pour vos projets.

A chaque numéro, retrouvez le témoignage d'un homme ou d'une femme de terrain et un retour d'expérience sur les projets en cours.

Laurent PHILOUZE,
Président du PETR du Pays Barrois

« L'aide apportée par le dispositif CEE-TEPCV nous a permis de concrétiser notre projet de rénovation d'éclairage public. »

Mme BERTRAND,
Maire de Tannois

Un Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) est une structure de coopération entre les EPCI qui partagent un projet commun sur un territoire cohérent sur les plans géographique, culturel, économique ou social.

Le PETR du Pays Barrois c'est :

3 EPCI, 101 Communes, 60 800 habitants, 12 ans d'expérience sur le territoire

Le PETR du Pays Barrois c'est :

3 MILLIONS D'EUROS pour les projets du territoire :

- ✓ 1 210 000 € de fonds LEADER entre 2014 et 2020
- ✓ 1 000 000 € attendus de primes CEE-TEPCV
- ✓ 400 000 € de fonds TEPCV
- ✓ 500 000 € au titre du Contrat de Ruralité pour l'année 2017



Le PETR du Pays Barrois c'est :

200 PROJETS accompagnés chaque année à divers titre : rénovation, urbanisme, animation, culture, tourisme, agriculture, ou encore éducation à l'environnement et au développement durable.

Le PETR du Pays Barrois c'est :

6 AGENTS à vos côtés pour vous permettre de développer et promouvoir vos projets et optimiser vos plans de financements.

ACTU

Le Pays Barrois déménage !

Après 6 années au 46 Boulevard Poincaré, le Pays Barrois intègre une partie des locaux de l'URSSAF, rue de Popey à Bar-Le-Duc, et dispose désormais de locaux plus spacieux et plus adaptés pour vous recevoir... N'hésitez pas à nous rendre visite !

Le Pays Barrois vous accueille :

1 rue de Popey à Bar-Le-Duc
du lundi au vendredi

08h30 - 12h00 / 13h30 - 17h30



Valorisez financièrement vos travaux d'économies d'énergie grâce aux CEE-TEPCV

Le Pays Barrois, Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), est porteur du programme « économies d'énergie dans les TEPCV ».

Toutes les collectivités du territoire peuvent profiter du dispositif pour valoriser financièrement les travaux d'économies d'énergie effectués sur leur patrimoine : rénovation de bâtiments ou de logements communaux, éclairage public, raccordement à un réseau de chaleur...

Pour bénéficier des Certificats d'Economies d'Energie, il faut respecter un référentiel technique et avoir réalisé les travaux entre le 20 mars 2017 et le 31 décembre 2018.

Pour vérifier l'éligibilité des projets au dispositif, contacter :

Barbara SIMCHOWITZ

**Conseillère en Energie Partagée
au Pays Barrois**

03 29 75 58 05

barbara.simchowicz@paysbarrois.com



Chauffage, isolation, éclairage public, remplacement d'huissieries...

De nombreuses opérations sont éligibles au dispositif CEE-TEPCV !

RETOUR TERRAIN

Interview de Mme Marie-France BERTRAND, Maire de Tannois

Vous allez bénéficier du dispositif des Certificats d'Economies d'Energie pour les Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (CEE TEPCV), que pouvez-vous nous en dire en quelques mots ?

« Le conseil municipal de Tannois, au vu de l'état dégradé de l'éclairage public, a décidé de sa rénovation en remplaçant tous les luminaires actuels par des éclairages LED afin de réaliser des économies d'énergie et obtenir un éclairage plus performant.

Ayant pris contact avec le Pays Barrois, la conseillère en énergie partagée s'est déplacée dans notre commune pour me présenter les actions possibles de financement. J'ai appris grâce à cette rencontre que le Pays Barrois pouvait nous apporter de bons conseils d'ordre techniques et financiers sans que cela ne coûte à la commune. La conseillère a rencontré le conseil municipal pour présenter le Pays Barrois et expliquer le projet.

Les démarches nous ont été facilitées par la disponibilité et la compétence de Barbara Simchowicz. Nous avons missionné un maître d'œuvre pour nous aider à réaliser ce projet. Celui-ci était en parfaite adéquation avec elle. Nous avons alors signé la convention avec le Pays Barrois.

L'aide apportée par le dispositif CEE-TEPCV nous a permis de concrétiser notre projet pour ces travaux d'éclairage public qui seront réalisés prochainement. »

Quels conseils donneriez-vous aux autres maires ?

« S'ils ont des projets dans leur commune permettant de réaliser des économies d'énergie, je conseille aux maires de se rapprocher du Pays Barrois. »



Pays Barrois DE L'INFORMATION À L'ACTION

La lettre d'information aux élus du Pays Barrois

Dossier : CADASTRE SOLAIRE – JUIN 2018 – N°3

Edito

En quelques clics, grâce au cadastre solaire, le Pays Barrois propose un outil qui permet à chacun de connaître le potentiel solaire de son habitation. Il joue ainsi une nouvelle partition dans sa mission globale de conseil en énergie à destination de tous les habitants.

Bernard HENRIONNET,
Vice-Président en charge de l'énergie du PETR du Pays Barrois

« Le PETR du PAYS BARROIS était présent à BAR EXPO les 1,2,3 juin pour y présenter le cadastre solaire »



UN TERRITOIRE, UNE VOLONTÉ, UN OUTIL D'AIDE À LA DÉCISION : LE CADASTRE SOLAIRE

Le PETR du Pays Barrois est labellisé depuis décembre 2015 Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV). Cela signifie que c'est un territoire d'excellence de la transition énergétique et écologique. Le PETR du Pays Barrois, les EPCI et communes qui le composent, s'engagent ainsi à promouvoir les énergies renouvelables et à réduire les besoins en énergie, des bâtiments, publics ou privés, des activités économiques, des transports [...]

Le PETR du Pays Barrois a eu la volonté de mettre en place un cadastre solaire à l'échelle de son territoire afin de développer la mise en place d'installations solaires. D'un simple coup d'œil, cet outil permet, à tout propriétaire d'un bâtiment public ou privé sur le territoire (maisons, bâtiments publics, industriels, équipements de sports ou de loisirs [...]) de connaître l'ensoleillement de

sa toiture, le potentiel de production électrique de l'installation et son temps de retour sur investissement. Il est également possible de connaître la rentabilité de l'installation en autoconsommation et en production d'eau chaude.

Vous l'aurez compris, le but est d'accompagner gratuitement les personnes qui souhaiteraient mettre en place des panneaux solaires photovoltaïques.

TESTER EN UN CLIC LE POTENTIEL SOLAIRE DE VOTRE TOITURE SUR
<https://paysbarrois.insunwetrust.solar>

C'EST SIMPLE, FIABLE, ET GRATUIT !



À SAVOIR... RENSEIGNEZ-VOUS AVANT DE VOUS LANCER !

Renseignez-vous sur : les règles d'urbanisme ; le dimensionnement de l'installation, l'orientation et l'inclinaison des panneaux ; les masques solaires ; le contrat de raccordement au réseau électrique, etc.

Soyez vigilants lorsqu'il est question d'argent, ne vous faites pas arnaquer !

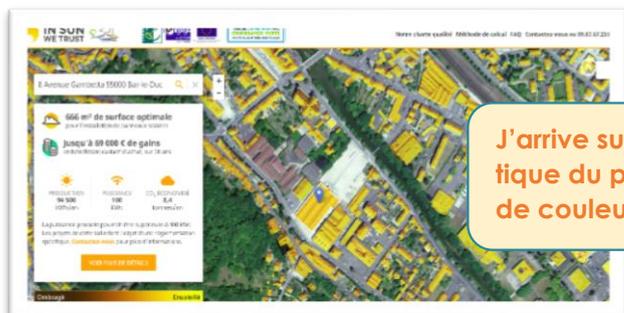
- Les panneaux solaires **NE SONT JAMAIS GRATUITS**, le démarchage est souvent signe d'une arnaque.
- Aucune collectivité n'a missionné d'entreprises pour démarcher les habitants du territoire.
- La mise en place de panneaux ne permettra **JAMAIS** d'annuler votre facture d'électricité.
- L'installation de panneaux solaires ne vous rendra pas millionnaire.
- Certains devis peuvent être surestimés, il est donc conseillé de toujours demander plusieurs devis.
- Les panneaux photovoltaïques installés au sol ou en mur ne bénéficient pas des mêmes primes que ceux installés en toiture.
- Les aides octroyées (Etat ou autre) ne permettent en aucun cas de rembourser l'investissement de départ.

LE CADASTRE SOLAIRE EN 4 ÉTAPES ! pour tous les bâtiments publics ou privés



1

Je me connecte sur : <https://paysbarrois.insunwetrust.solar> et je rentre une adresse



J'arrive sur une vue globale du cadastre avec descriptif synthétique du potentiel de MA toiture. En dessous il y a une échelle de couleurs : c'est la capacité d'ensoleillement des toitures

2

3

J'ai accès à une estimation détaillée (économique & énergétique) du potentiel solaire de ma toiture sur 20 ans :

- **vente totale** surface de pose modulable
- **autoconsommation** surface de pose modulable
- **thermique - eau chaude**



Je peux faire une **simulation financière**, demander un **devis** ! Pour la **vente totale** / l'**autoconsommation** / la **thermique - eau chaude**

4



Vous l'aurez compris : un projet solaire doit être mûri et étudié en amont. Il faut vous rapprocher des professionnels et des organismes compétents afin de vous assurer que votre projet est réalisable.



N'hésitez pas à contacter **L'Espace Info Énergie** au **03.72.55.96.16** service gratuit

Tous les documents utiles pour vous aider et vous guider sur www.paysbarrois.com

ACTU



Comité de pilotage de la mission de Conseil en Énergie Partagé du Pays Barrois, présenté par Barbara SIMCHOWITZ le :

Mercredi 20 juin 2018 de 17h00 à 18h30

Salle des fêtes – Rue Paul Henry – Savonnières-devant-Bar

Élus, techniciens et partenaires du Pays Barrois, vous êtes tous les bienvenus !



Retrouvez les lettres d'Info N°1 et 2 sur le site du Pays Barrois : www.paysbarrois.com

PETR du Pays Barrois – 1 rue de Popey – 55 000 BAR LE DUC – 03 29 75 58 00 – pays.barrois@paysbarrois.com

Le Pays Barrois, l'autre moyen de vous aider !





AVEC LE SOUTIEN DE
climaxion
anticiper • économiser • valoriser



1

Comité de pilotage de la mission de Conseil en Énergie Partagé

PETR du Pays Barrois



20 Juin 2018

Salle des fêtes de Savonnières-devant-Bar

(Intervention)

Monsieur Laurent PHILOUZE

Président du PETR du Pays Barrois

Présentation du Pays Barrois

60 102 habitants

101 communes

1 Communauté d'Agglomération

2 Communautés de communes

Une Stratégie autour d'un projet de territoire

Les domaines d'action :

- ✓ Urbanisme – SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale)
- ✓ Circuits courts – développement durable
- ✓ Groupe d'action locale (GAL) avec les fonds européens LEADER
- ✓ Transition énergétique

3

MEUSE
GRAND
SUD
Communauté d'Agglomération
Bar-le-Duc Sud Meuse

COPARY

Portes de
meuse



[Intervention]

Monsieur Bernard HENRIONNET

Vice Président du PETR du Pays Barrois
en charge du pôle Énergie

Rappel de la mission de Conseil en énergie Partagé (CEP)

Service d'ingénierie GRATUIT à destination des collectivités

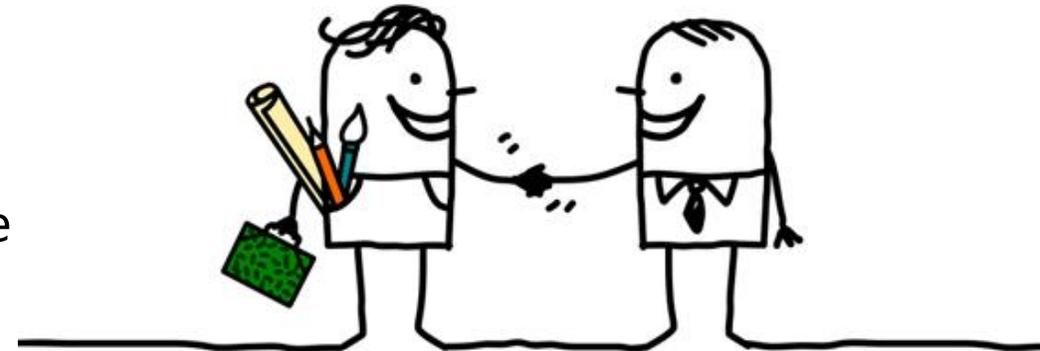
Création de la mission de conseil en énergie en 2008 via le Plan Climat

Référent « énergie »

Bâtiments publics

Eclairage public

CEE TEPCV
QAI
Cadastre solaire



[Intervention]

Barbara SIMCHOWITZ

Conseillère en Energie Partagée du PETR du
Pays Barrois (CEP)

Objet de la réunion

- 1) Bilan des 3 dernières années (2016 - 2017 – 2018)
- 2) Focus sur l'accompagnement qualité de l'air intérieur (QAI)
- 3) Focus sur le dispositif des Certificats d'économie d'énergie pour les territoires à énergie positive pour la croissance verte (CEE TEPCV)
- 4) Perspectives – vos avis et propositions



Retour sur les 3 dernières années

Avril **2016** : Prise de poste, rencontre des partenaires et des élus – prémices QAI
21 communes accompagnées

2017 : Mise en place de l'accompagnement QAI – poursuite des autres dossiers –
prémices des CEE TEPCV
35 communes accompagnées

2018 : Poursuite et fin accompagnement QAI – suivi des dossiers CEE TEPCV
Plus de 40 communes déjà accompagnées, en cours

Retour sur les 3 dernières années

Les sujets traités :

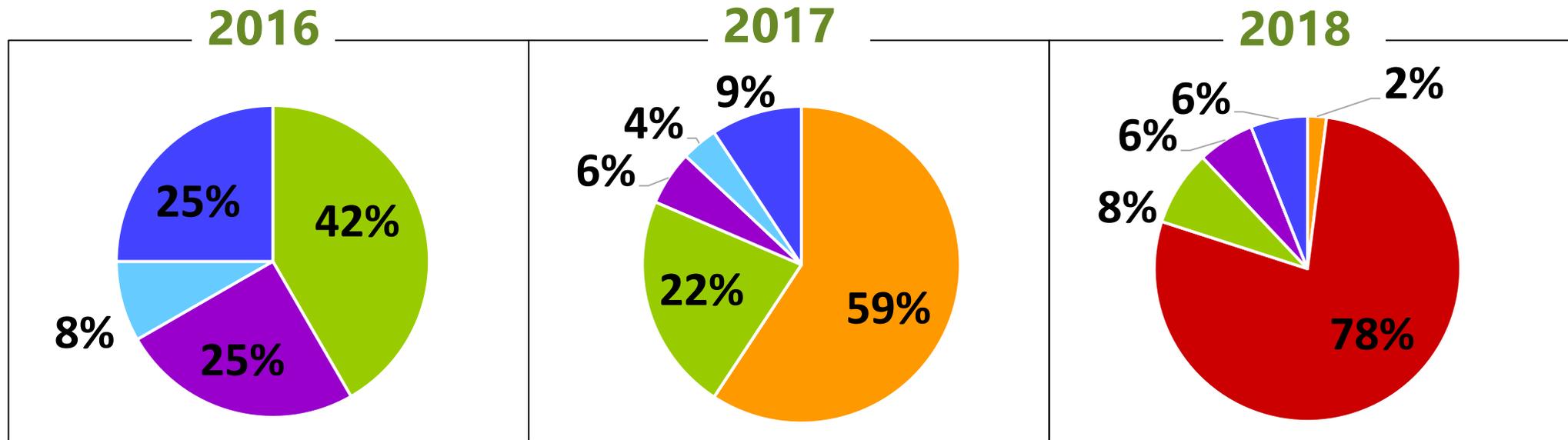
- ✓ Bilan énergétique
- ✓ Analyse et suivi des consommations
- ✓ Proposition et hiérarchisation des travaux d'amélioration énergétique
- ✓ Accompagnement de projets – appui technique et financier
- ✓ Suivi de projet Énergies Renouvelables (EnR)
- ✓ Etude d'éclairage public
- ✓ Pré diagnostic bâtiments : caméra thermique, scénarios de travaux, etc.

Focus :

**Qualité de l'air intérieur
CEE TEPCV**

Retour sur les 3 dernières années

Répartition des actions (dossiers suivis) du CEP :



- Etude d'éclairage public
- Diagnostic QAI et énergie
- CEE TEPCV
- Pré diagnostic énergétique communal - intercommunal
- Accompagnement autre (caméra thermique, mesures, etc.)
- Soutien technique / pré diagnostic bâtiment / suivi projet EnR

Retour sur les 3 dernières années

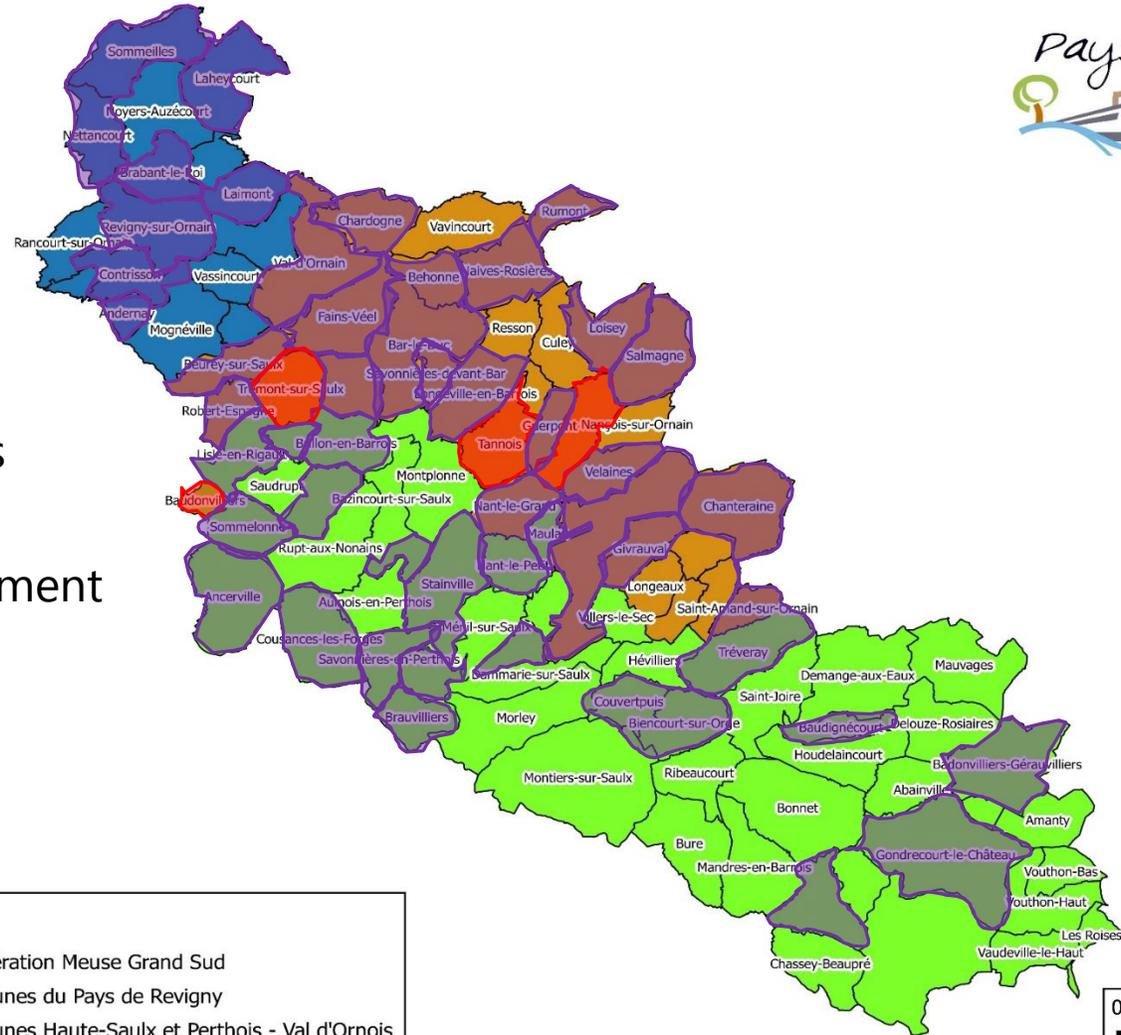
Les communes et EPCI accompagnés :

ANCERVILLE	BRILLON-EN-BARROIS	HAIRONVILLE	MENAU COURT	SAVONNIERES-DEVANT-BAR
ANDERNAY	CHANTERAINE	JUVIGNY-EN-PERTHOIS	MENIL-SUR-SAULX	SAVONNIERES-EN-PERTHOIS
BADONVILLIERS-GERAUVILLIERS	CHARDOGNE	LAHEYCOURT	NAIVES-ROSIERES	SOMMEILLES
BAR-LE-DUC	COMBLES-EN-BARROIS	LAIMONT	NANT-LE-GRAND	SOMMELONNE
BAUDIGNECOURT	CONTRISSON	LAVINCOURT	NANT-LE-PETIT	STAINVILLE
BAUDONVILLIERS	COUSANCES-LES-FORGES	LE BOUCHON-SUR-SAULX	NETTANCOURT	TANNOIS
BEHONNE	COUVERTPUIS	LIGNY-EN-BARROIS	REVIGNY-SUR-ORNAIN	TREMONT-SUR-SAULX
BEUREY-SUR-SAULX	DAMMARIE-SUR-SAULX	L'ISLE-EN-RIGAUT	ROBERT-ESPAGNE	TRONVILLE-EN-BARROIS
BIENCOURT-SUR-ORGE	FAINS-VEEL	LOISEY	RUMONT	VAL-D'ORNAIN
BRABANT-LE-ROI	GONDRECOURT-LE-CHATEAU	LONGEVILLE-EN-BARROIS	SAINT-AMAND-SUR-ORNAIN	VELAINES
BRAUVILLIERS	GUERPONT	MAULAN	SALMAGNE	VILLE-SUR-SAULX

Retour sur les 3 dernières années

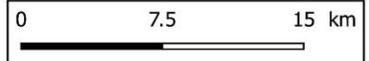


- Communes touchées entre 2016 et 2018
- Communes nouvellement touchées en 2017



Légende

- Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud
- Communauté de communes du Pays de Revigny
- Communauté de communes Haute-Saulx et Perthois - Val d'Ornois



Retour sur les 3 dernières années

Les chiffres clés

55 communes accompagnées

Soit près de **55 %** du territoire sur les 3 dernières années

Plus de 70 dossiers soutenus techniquement (hors CEE TEPCV)

Près de **500 000 kWh** ; **80 000 €** et **65 tonnes de CO₂**
économisés sur 3 ans



Focus sur l'accompagnement QAI



BUT : Proposer un accompagnement **GRATUIT** aux collectivités pour mise en conformité réglementation avec une **plus value énergie**

Rappel

Obligation de réaliser la surveillance de la QAI **avant le 1^{er} Janvier 2018**



Etablissements d'accueils collectif d'enfants de moins de 6 ans



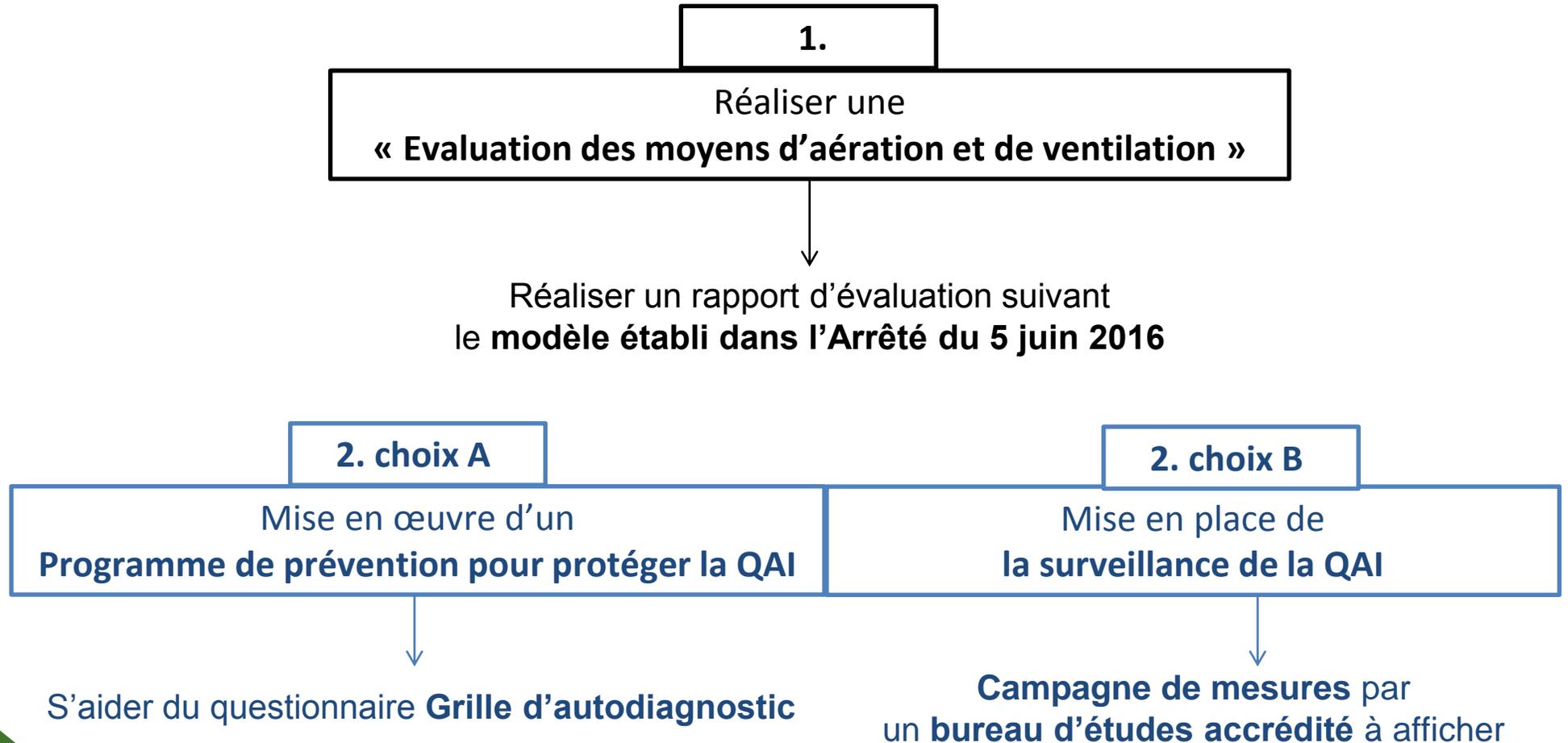
Ecoles maternelles



Ecoles élémentaires

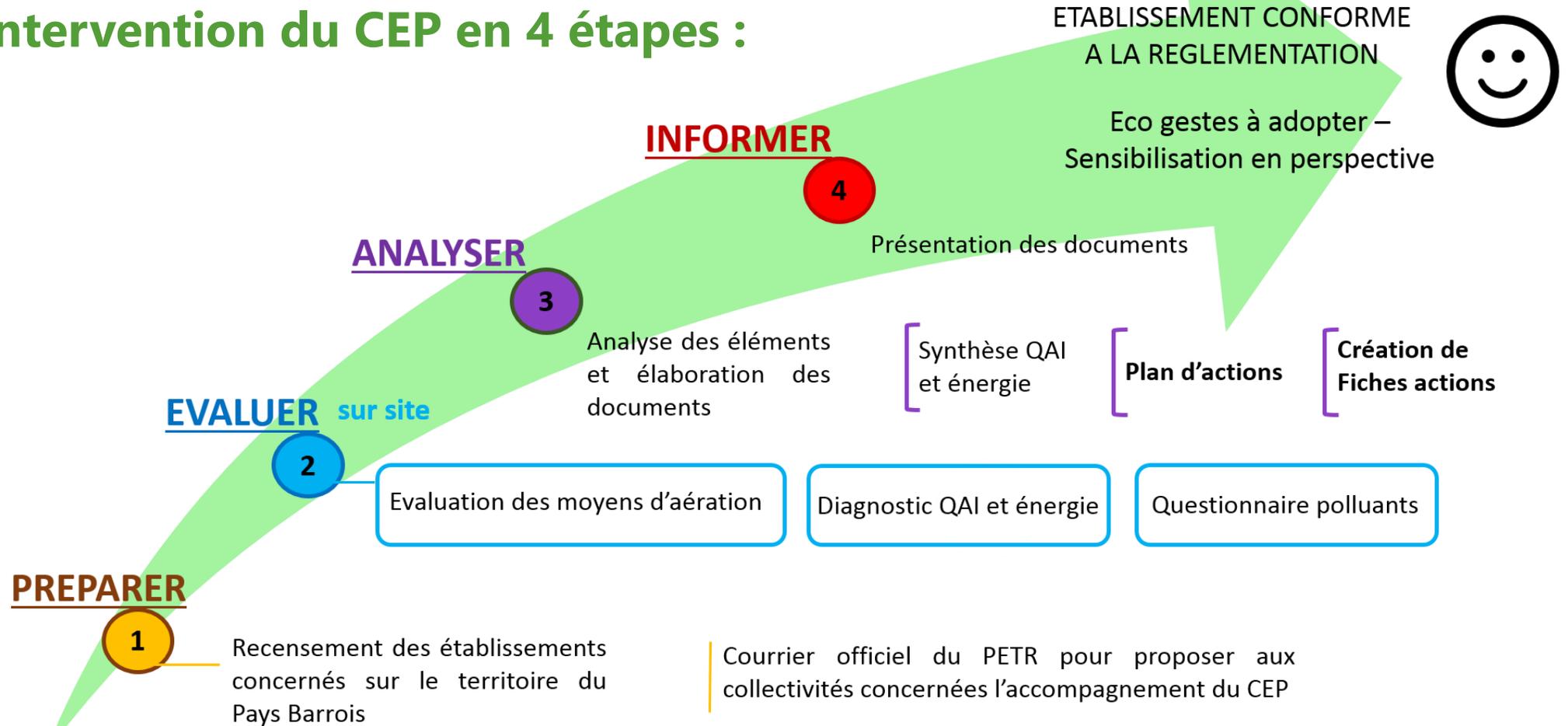
Focus sur l'accompagnement QAI

Principe de la surveillance de la QAI :



Focus sur l'accompagnement QAI

Intervention du CEP en 4 étapes :



Focus sur l'accompagnement QAI

Les chiffres clés

42 bâtiments diagnostiqués sur **36** communes

soit **7** multi accueils/crèches et **35** écoles/groupes scolaires

Prix moyen d'un diagnostic complet (**hors mesures de polluants**) = 800 € HT

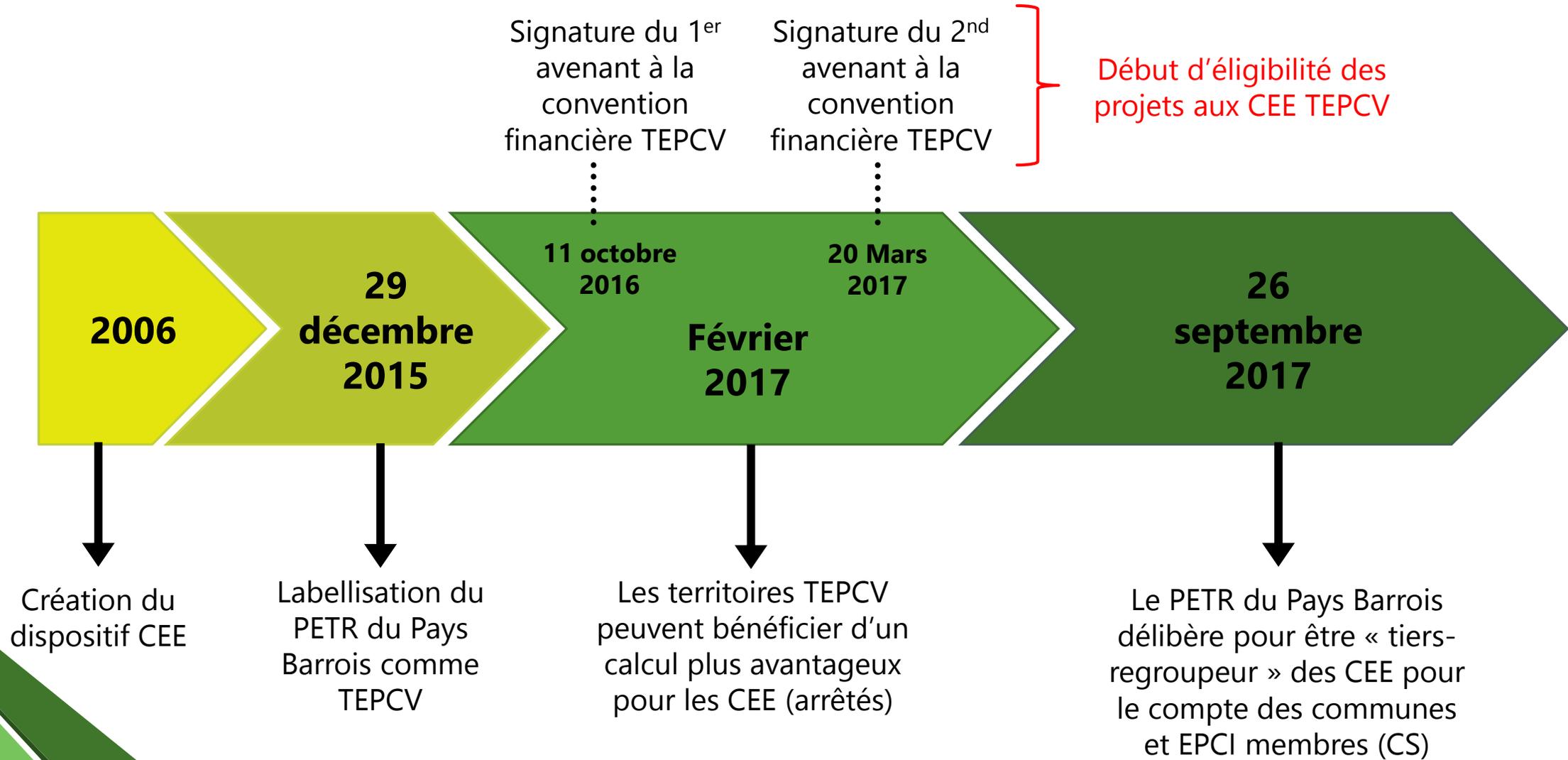
33 600 € HT économisés pour les communes



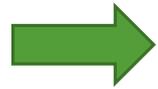
Focus sur les CEE TEPCV

- Certificats d'**E**conomie d'**E**nergie pour les **T**erritoires à **E**nergie **P**ositive pour la **C**roissance **V**erte
- Principe des CEE (loi POPE) :
 - ❖ les vendeurs d'énergie (**Obligés**) ont l'obligation de réaliser des économies d'énergie : **quotas kWh_{cumac}**
 - ❖ pour atteindre leurs objectifs, ils peuvent acheter aux « **Eligibles** » (ici les Collectivités) les efforts faits en faveur des économies d'énergie
- **Primes en euros** qui permettent de valoriser les travaux de **rénovation énergétique**
- Le calcul de cette prime, pour les TEPCV, se fait en fonction du **montant de travaux**

Focus sur les CEE TEPCV



Focus sur les CEE TEPCV



Bâtiments résidentiels / Bâtiments tertiaires / Eclairage public

✓ **Isolation**

- Toiture
- Murs
- Plancher

✓ **Systèmes de chauffage**

- Pompes à chaleur
- Chaudières biomasse
- Radiateurs électriques performants
- Raccordements réseaux de chaleur

✓ **Fenêtres / Portes fenêtres** *tertiaire*

✓ **Chauffe eau solaire collectif** *tertiaire*

✓ **Eclairage public**

- Luminaires
- Horloges
- Systèmes de variation de puissance



Critères techniques et performances précises à respecter – non détaillés ici

Focus sur les CEE TEPCV

Points importants :



Pour être éligible au dispositif CEE TEPCV, il faut que :

- ☑ **l'engagement des travaux** soit daté après le **20 Mars 2017**
(date de signature 2nd avenant TEPCV)
- ☑ **les travaux soient achevés et les factures acquittées avant fin 2018**
(à minima pour les lots concernés)



Le calcul du montant de la prime se fait au **prorata des subventions publiques allouées**.

Les CEE sont cumulables avec toutes les aides (y compris EDF), exceptées avec les aides TEPCV.

- ☑ **les CEE TEPCV ne doivent pas apparaître dans les plans de financements**



Pour être recevables, les **factures** doivent être **rigoureusement identiques** aux modèles fournis.

- ☑ **les factures doivent être conformes** pour que le dossier puisse être accepté

Focus sur les CEE TEPCV

Les chiffres clés

976 500 € de primes potentielles à reverser aux collectivités du territoire du Pays Barrois, correspondant à un **quota de 300 GWh de CEE TEPCV**

61 dossiers éligibles sur **40** communes qui se sont signalées

Déjà près de **300 000 €** de prime estimés

Les perspectives



Les perspectives

Poursuite de l'accompagnement technique des projets + promotions des énergies renouvelables (chaufferies bois, solaire, etc.)

Poursuite du suivi des dossiers CEE TEPCV

Poursuite de l'action QAI et énergie :



Restitution globale aux collectivités du territoire : **conférence QAI le 29 Août**



Mise en place de mesures CO₂ dans les écoles et crèches volontaires



Mise en place d'un Défi Eco Ecole : **à étudier**

Les perspectives

Mise en place d'un accompagnement pour l'optimisation des contrats de fourniture d'électricité des collectivités :



Adapter les contrats en fonction de l'utilisation réelle qui est faite du bâtiment



Adapter les contrats en fonction des puissances réelles atteintes (travaux d'éclairage public !)

Economies en perspective pour les collectivités



Merci de votre attention

Barbara SIMCHOWITZ

Conseillère en Energie Partagée

barbara.simchowitz@paysbarrois.com

03 29 75 58 05 – 06 37 86 01 73



